REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****
MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT
****

MINPMEESA

REPUBLIC OF CAMEROON
****
MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM-SIZED ENTERPRISES, SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFTS
****

ANNUAIRE STATISTIQUE 2022 SUR LES PMEESA

RAPPORT D'ANALYSE

DIVISION DES ETUDES, DES PROJETS ET DE LA PROSPECTIVE

Mai 2023

Avant-propos

La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), cadre de référence de la mise en œuvre de la seconde phase de la vision du Cameroun émergent à l'horizon 2035 met un accent particulier sur le mix import-substitution et promotion des exportations.

Dans cette perspective, les Petites et Moyennes Entreprises (PME), constituent des acteurs majeurs de cette dynamique. Il est à noter que le tissu économique camerounais est composé à 99,8% de PME, dont 79,32 % sont de Très Petites Entreprises (TPE), 19,43 % de Petites Entreprises (PE), et 1,25 % de Moyennes Entreprises (ME). Suivant la répartition par secteur d'activité, ces acteurs de notre tissu productif se retrouvent à 84,2% dans le secteur tertiaire, 15,63% dans le secteur secondaire et seulement 0,17% dans le secteur primaire.

Au regard des objectifs de la SND30 en matière d'industrialisation, il importe de densifier l'accompagnement de nos différentes cibles afin que celles-ci deviennent des agents du changement structurel de l'économie camerounaise conformément aux standards traditionnels des pays émergents.

A cet effet, la dynamisation des secteurs primaire et secondaire s'impose pour accroître la production locale, stimuler la transformation industrielle dans les secteurs prioritaires ayant un effet d'accélérateur de la croissance et enfin, limiter les importations des produits de consommation de masse.

En 2022, mon Département Ministériel a conduit la réalisation de trois (03) études visant la structuration des PMEESA dans trois (03) sous-secteurs prioritaires porteurs : « Agro-Industrie », « Textile-Confection-Cuir » et « Forêt-Bois ». Les résultats de ces différentes études ont confirmé l'intérêt de renforcer la contribution des Petites et Moyennes Entreprises, des acteurs de l'Economie Sociale et des Unités de Production Artisanale (PMEESA) à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) par la production en qualité et en quantité des produits de consommation de masse compétitifs aussi bien sur les marchés domestique qu'extérieurs .

Dans un contexte économique national marqué par les effets de crise russo-ukrainienne et la persistance des tensions inflationnistes, l'activité des PMEESA s'est améliorée au courant de l'exercice 2022. Au compte des actifs, le stock des PME est estimé à 349 722 en 2022, soit une évolution de 7,85 % par rapport à l'année 2021. En termes de densification du tissu industriel, les PME y ont contribué à hauteur de 4,45 % en 2022. On note une hausse des enregistrements des Organisations de l'Economie Sociale (OES) de 57,21 %, tandis que les enregistrements des Unités de Production Artisanale (UPA) portés par les femmes ont culminé à 51,38 %.

La 12ième édition de l'Annuaire Statistique sur les Petites et Moyennes Entreprises, les Organisations d'Economie Sociale et les Artisans constitue un tableau de bord statistique sur les PMEESA qui facilite l'évaluation des résultats des politiques publiques mises en œuvre en faveur de nos cibles pour réaliser les ambitions d'industrialisation accélérée du Cameroun à l'horizon 2030.

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Republic of Cameroon
Ministry of Small and Medium Sized Entreprises, Social Economy and Handicrafts
Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
LE MINISTRE
The Minister

Achille BASSILEKIN III

Sommaire

Avant-propos i

Sommaire ii

Liste des Tableaux iii

Liste des graphiques iii

Liste des Encadrés iii

Liste des Annexes iii

Sigles et Abréviations iv

Introduction 1

Chapitre 1 : Analyse des données statistiques sur les PMEESA 2

1.1 Données statistiques sur les PME 2

1.1.1 Analyse du Stock des entreprises en 2022 2

1.1.2 Analyse des créations des PME 5

1.2 Données statistiques sur les OES 6

1.3 Données statistiques sur les UPA 7

1.3.1 Analyse des enregistrements des UPA selon le maillage territorial 7

1.3.2 Analyse des enregistrements des UPA selon le sexe du promoteur 7

1.3.3 Analyse des enregistrements des UPA suivant la typologie d'artisanat 8

Chapitre 2 : Contribution des PMEESA à l'économie 9

2.1 Synthèse de la situation économique du Cameroun en 2022 9

2.2 Les chocs endogènes et exogènes enregistrés en 2022 et leurs effets sur l'économie camerounaise 9

2.3 Description de la contribution des PME au PIB 11

2.4 Contribution des politiques publiques en faveur du développement des PMEESA 12

Chapitre 3 : Défis et perspective pour les PMEESA 14

3.1 Défis pour les PMEESA 14

3.1.1 Principaux défis 14

3.1.2 Considérations clés 14

3.2 Perspectives 15

3.2.1 Promotion de la production locale ; innovations de la Loi de finances 2023 15

3.2.2 Accroissement de l'offre en financement en faveur des PMEESA 16

Conclusion 17

BIBLIOGRAPHIE v

ANNEXES vi

Liste des Tableaux

Tableau 1: Répartition du stock des PME selon le secteur d'activité et la branche/filière prioritaire 4

Liste des graphiques

Graphique 1: Evolution du stock des entreprises de 2016 à 2022 selon le secteur d'activité (en %) 3
Graphique 2: Répartition du stock des PME en 2022 selon la région (en %) 3
Graphique 3: Evolution du stock des PME de 2016 à 2022 selon le secteur d'activité (en %) 3
Graphique 4: Répartition du stock des PME par sexe du promoteur et du dirigeant (en %) en 2022..... 4
Graphique 5: Répartition du stock des PME selon la tranche d'âge du promoteur et du dirigeant (en %) 4
Graphique 6: Evolution des PME créées dans les CFCE entre 2017 et 2022 5
Graphique 7: Evolution des PME créées dans les CFCE entre 2017 et 2022 selon le sexe du promoteur (en %). 5
Graphique 8: Répartition des PME créées dans les CFCE en 2022 selon la tranche d'âge du promoteur (en %). 6
Graphique 9 : Répartition des OES enregistrées en 2022 selon le secteur et la branche d'activité (en %) 6
Graphique 10 : Evolution des UPA enregistrées dans les BCA sur la période 2017-2022. 7
Graphique 11 : Evolution des UPA enregistrées dans les Bureaux Communaux de 2017 à 2022 selon la Région (en %)..... 7
Graphique 12 : Evolution des UPA enregistrées dans les Bureaux Communaux de 2017 à 2022 selon le sexe du promoteur (en %) 8
Graphique 13 : Evolution des UPA enregistrées dans les Bureaux Communaux en 2022 selon le type d'Artisanat et par Région (en %)..... 8
Graphique 14 : Evolution des Valeurs Ajoutées des PME sur la période 2018-2022..... 12
Graphique 15 : Proportion des PME, OES et UPA ayant bénéficié d'un appui technique en 2022 12

Liste des Encadrés

Encadré 2 : Méthodologie d'estimation du stock des PME en 2022..... 2

Liste des Annexes

Annexe 1 : Définition de la PME selon la Loi vi
Annexe 2 : Définition des secteurs de l'artisanat selon la Loi vi
Annexe 3 : Equipe de rédaction vii

Sigles et Abréviations

…	Données non disponibles
APE	Accords de Partenariat Economique
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCA	Bureaux Communaux d'Artisanat
BC-PME	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BID	Banque Islamique de Développement
BSTP	Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat
CBC	Commercial Bank of Cameroon
CCA	Crédit Communautaire d'Afrique
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CFCE	Centre des Formalités de Création des Entreprises
COVID-19	Coronavirus disease 2019
FCFA	Francs de la Communauté Financière Africaine
ME	Moyenne Entreprise
MEGCD	Modèle d'Équilibre Général Calculable Dynamique
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
OES	Organisations de l'Économie Sociale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PE	Petite Entreprise
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMEESA	Petites et Moyennes Entreprises, Économie Sociale et Artisanat
PNPE	Pépinière Nationale Pilote d'Entreprises d'Édéa
RGE-2	Recensement Général des Entreprises 2016
SND30	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
TPE	Très Petite Entreprise
UPA	Unité de Production Artisanale
VA	Valeur Ajoutée
ZLECAF	Zone de Libre Echange Continentale Africaine

Introduction

L'Economie dans le monde en 2022 a été marqué par la persistance des effets dus à la pandémie de Covid-19 et de la crise Russo-Ukrainienne déclenchée en février 2022. Le ralentissement, ainsi que les déséquilibres observés ont favorisé le déséquilibre de la chaine d'approvisionnement d'un grand nombre de matières premières (pétrole, gaz, métaux, produits de base agricoles), accentuant ainsi une inflation déjà élevée.

Ainsi selon les prévisions du Fonds Monétaire International, la croissance mondiale a connu une baisse passant 6,2 % en 2021 à 3,4 % en 2022. Le niveau d'inflation quant à lui est passé de 4,7 % en 2021 à 8,8 % en 2022.

En zone CEMAC, la croissance économique a été plus favorable (3,8 % en 2022 contre 1,5 % en 2021). Cette évolution peut être mise à l'actif des pays producteurs de pétrole. Le Cameroun enregistre également une évolution de sa croissance économique (3,6 % en 2022), bien que le taux d'inflation (6,3 %) se soit accru de 4 points par rapport au niveau enregistré en 2021. Ce niveau d'inflation observé montre l'importance de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution promue par la SND30.

Dans ce document de stratégie, le Cameroun met l'accent sur la transformation structurelle de son tissu économique et la croissance inclusive. Cette ambition suggère le changement de structure du secteur productif, assurant ainsi la promotion des secteurs primaires et secondaires favorables à la production et la transformation massive des produits de consommation de masse. La densification de la production locale a pour but de garantir l'autosuffisance alimentaire, limiter les importations des produits manufacturiers et promouvoir les exportations des produits pour lesquels le Cameroun dispose d'un avantage comparatif.

Ainsi, la politique de transformation structurelle de l'économie camerounaise repose principalement sur les PME qui constituent l'essentiel de son tissu économique. Les PME constituent un facteur essentiel sur lequel le Gouvernement s'appui pour améliorer l'excédent de sa balance commerciale et de garantir la compétitivité de son économie.

A cet effet, le MINPMEESA qui appartient au secteur « Industries et Services », dans la réalisation des objectifs du Gouvernement, intervient à travers la mise en place d'un cadre institutionnel favorisant l'amélioration de l'environnement des PMEESA ainsi que leur développement. L'annuaire statistique produit par le MINPMEESA depuis quelques années se veut être un outil d'aide à la décision et constitue un instrument de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques dans son secteur d'activité. Il permet apprécier la contribution des PME, des OES et des UPA à l'économie, et d'évaluer également leur contribution à la densification du tissu économique et à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de l'industrialisation.

Chapitre 1 : Analyse des données statistiques sur les PMEESA

Ce chapitre présente et analyse les données statistiques sur les Petites et Moyennes Entreprises, les Organisations de l'Economie Sociale et les Unités de Production Artisanale.

1.1 Données statistiques sur les PME

1.1.1 Analyse du Stock des entreprises en 2022

L'estimation du stock des entreprises en 2022 s'est faite sur la base d'un Modèle d'Equilibre Général Calculable Dynamique. Ce modèle prend en compte les résultats des estimations faites dans l'annuaire statistique 2021 sur les PMEESA.

Encadré 1 : Méthodologie d'estimation du stock des PME en 2022

Modèle utilisé :
La méthode utilisée cette estimation est le MEGCD (Modèle d'Equilibre Général Calculable Dynamique). Ce modèle intègre l'ensemble des agents d'une économie et des diverses interrelations qui interagissent entre eux. Aussi, il permet de capter les effets dus aux chocs à l'instar du Covid-19 et de la crise Russo-Ukrainienne.

Considérations :
- Évolution des secteurs d'activité en 2022 ;
- Liaison entre le taux de croissance du PIB et le stock total des entreprises des trois secteurs d'activité ;
- Évolution PIB entre 2009 et 2016 ;
- Évolution des PME entre 2009 et 2016.

Hypothèses prises en compte
- Les effets de propagation du Covid-19 s'estompent peu à peu par le canal de la demande et par le canal de l'offre en raison des mesures prises par le Gouvernement ;
- Les répercussions de l'avènement de la crise Russo-Ukrainienne sur les activités économiques au Cameroun ;
- L'offre totale de travail est exogène et dépend du taux de croissance démographique de la population ;
- L'offre en capital de chaque branche est exogène et se déprécie au fil du temps ;
- Les transferts entre agents sont supposés exogènes ainsi que le niveau des dépenses publiques.

Données utilisées :

Matrice de comptabilité sociale de 2019	Commerce extérieur
Matrice Standard de l'Économie Camerounaise en 2019 (Macro-SAM)	Situation monétaire et financière du Cameroun
Tableau des Operations Financières et Economiques	Tableau Ressource et Emploi et les données provenant des comptes nationaux du Cameroun pour l'année 2019
Balance de paiement	Objectifs chiffrés de la SND30 à l'horizon 2030

Les résultats issus de ce modèle résultent de la résolution d'un système de 28 équations. **Ce modèle permet d'obtenir les évolutions souhaitées du nombre d'entreprises jusqu'en 2030. Ces proportions sont appliquées au stock d'entreprises dénombrées par le RGE-2 en 2016 pour obtenir les valeurs (nombre d'entreprises) sur les périodes identifiées. La désagrégation de ce stock selon la forme juridique, la typologie et la région est déduite du RGE-2.**

Source : MINPMEESA

Les résultats de ce modèle permettent d'apprécier l'évolution du stock des entreprises sur la période 2016-2022. Ainsi, il ressort un stock d'entreprises évalué à 350 422 entreprises présentes sur le territoire national.

Suivant le secteur d'activité, on observe en termes de proportion une évolution des entreprises dans tous les secteurs. Par ailleurs, l'évolution dans le secteur secondaire est plus appréciée que dans les autres secteurs sur la période 2019-2022.

Graphique 1: Evolution du stock des entreprises de 2016 à 2022 selon le secteur d'activité (en %)

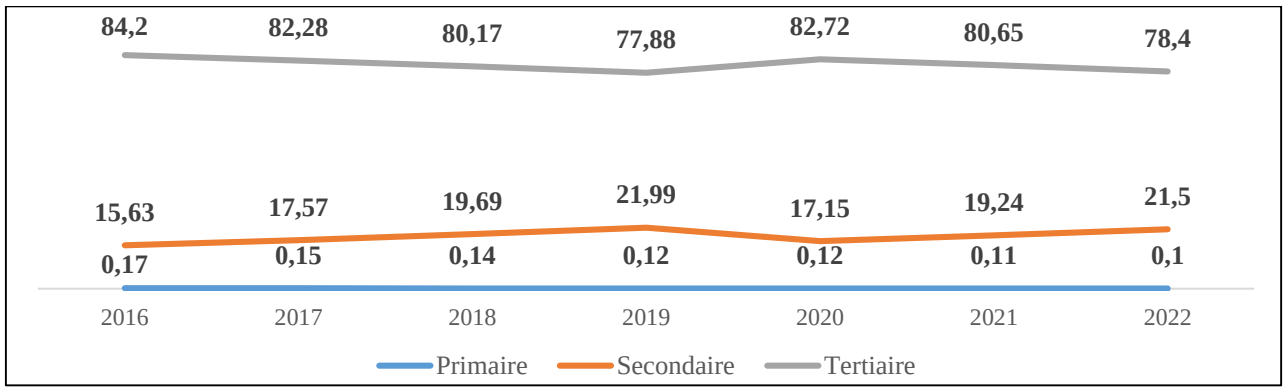

Source : MINPMEESA/nos estimations

Des entreprises présentes sur le territoire national, 349 722 sont des PME et représentent 99,8 % du total.

Suivant la territorialité, Douala et Yaoundé concentrent 57,4 % des PME en activité au Cameroun, dont 33,5 % à Douala.

Graphique 2: Répartition du stock des PME en 2022 selon la région (en %)

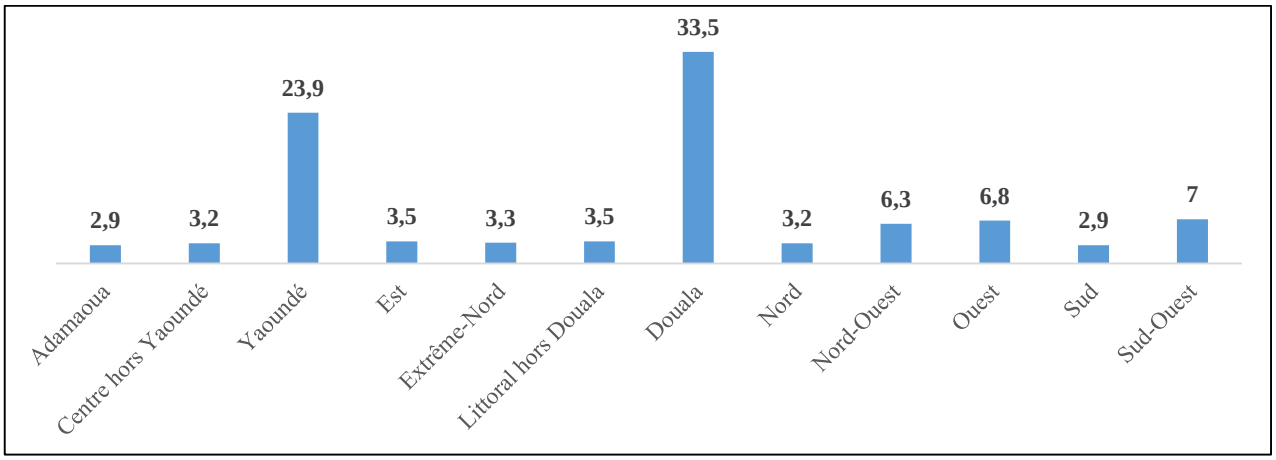

Source : MINPMEESA/nos estimations

La répartition du stock des PME selon le secteur d'activité montre que celles-ci sont principalement issues du secteur tertiaire (81,73 %) en 2022.

Graphique 3: Evolution du stock des PME de 2016 à 2022 selon le secteur d'activité (en %)

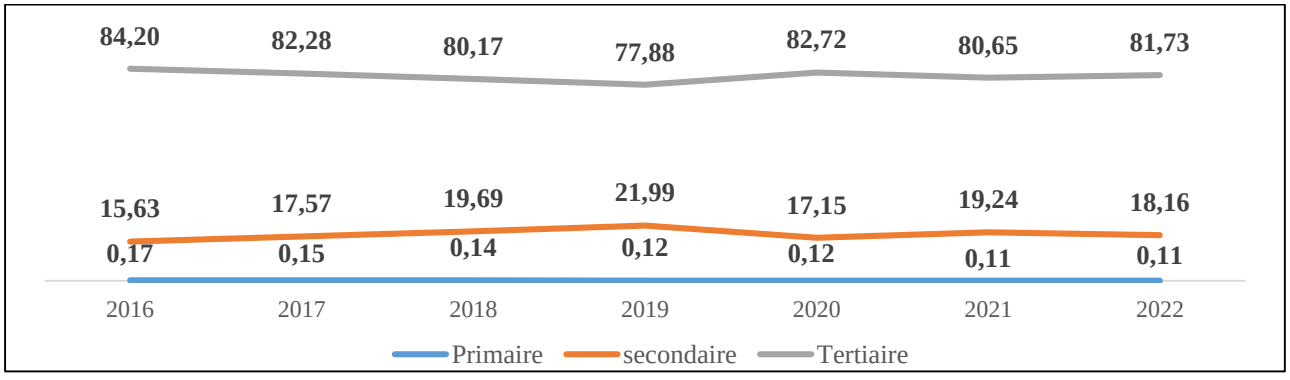

Source : MINPMEESA/nos estimations

Dans le stock des PME du secteur secondaire (18,16 %), les trois (03) sous-secteurs prioritaires « Agro-industrie », « Textile-Confection-Cuir » et « forêt-bois » représentent 38,53 %.

Tableau 1: Répartition du stock des PME selon le secteur d'activité et la branche/filière prioritaire

Secteurs/Branches/Filières d'activités	2016	2021 (e)	2022 (e)	
			Effectif	%
Secteur Primaire	**341**	**365**	**371**	**0,11**
Secteur Secondaire	**31 695**	**62 370**	**63 520**	**18,16**
Dont : -« Agro-industrie »	. . .	19 510	19 839	31,23
-« Foret-Bois »	. . .	3 309	3 379	5,32
-« Textile-Confection-Cuir »	. . .	1 188	1 256	1,98
-Autres branches/filières	. . .	38 363	39 046	61,47
Secteur Tertiaire	**170 710**	**261 515**	**285 831**	**81,73**
Total	**202 746**	**324 250**	**349 722**	**100**

Source : MINPMEESA /*(e)nos estimations … = données non disponibles

Suivant le sexe du Promoteur et du Dirigeant, les hommes sont majoritairement représentés par rapport aux femmes.

Graphique 4: Répartition du stock des PME par sexe du promoteur et du dirigeant (en %) en 2022.

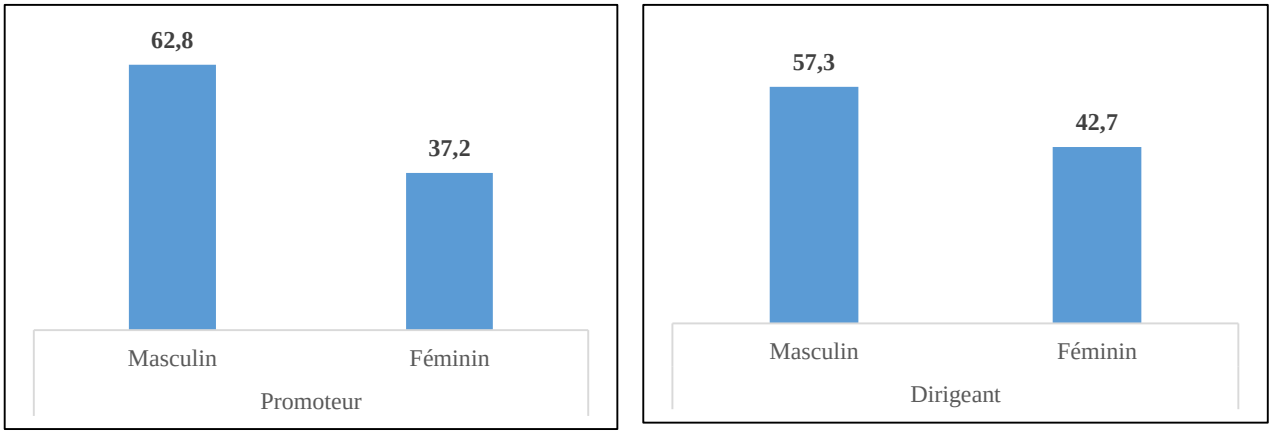

Source : MINPMEESA/nos estimations

Aussi, les promoteurs de PME sont principalement compris dans la tranche d'âge] 30-40[(41,3%) et les Dirigeant dans la tranche] 20-30[(51 %).

Graphique 5: Répartition du stock des PME selon la tranche d'âge du promoteur et du dirigeant (en %)

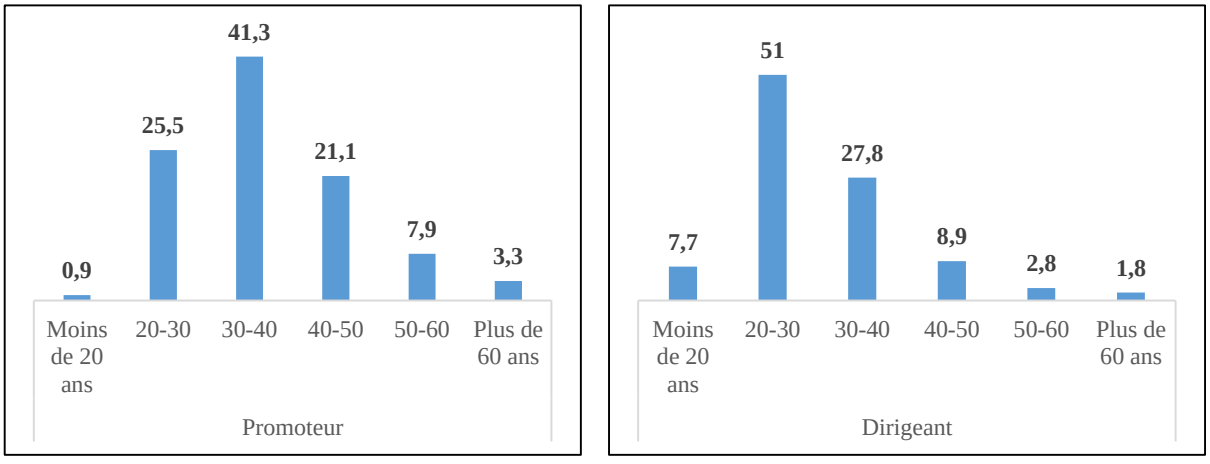

Source : MINPMEESA/nos estimations

1.1.2 Analyse des créations des PME

Les Centres de Formalités de Création d'Entreprises (CFCE) représentés dans les dix (10) régions que compte le pays, ont enregistré 15 601 PME au courant de l'année 2022.

Graphique 6: Evolution des PME créées dans les CFCE entre 2017 et 2022

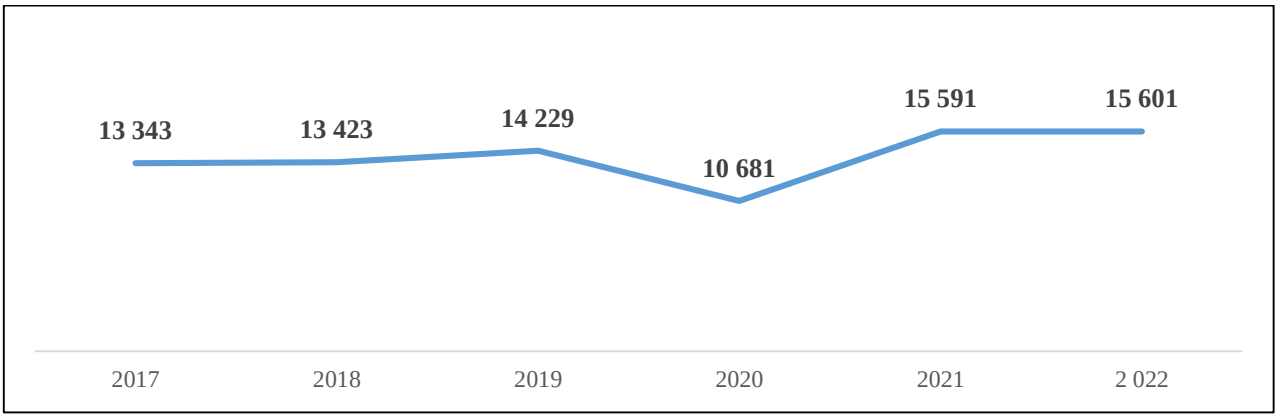

Source : MINPMEESA / CFCE (2017-2022)

Après la baisse du nombre d'entreprises enregistrés dans les CFCE en 2020 en raison des effets de la pandémie de Covid-19, on observe une légère reprise dans le processus de formalisation des entreprises de Petites et de Moyennes Tailles depuis 2021.

Malgré les effets de la crise Russo-Ukrainienne déclenché en février 2022 qui ont créés des perturbations sur les chaines d'approvisionnement de certaines matières premières (pétrole, gaz, métaux, produits de base agricoles) favorable à une inflation galopante, l'enregistrement des PME dans les CFCE a connu une hausse de 0,06 % en 2022 par rapport à 2021. Cette croissance est essentiellement observée sur les PME des secteurs secondaire (+5,57 %) et tertiaire (+1,32 %) ; on note par contre une baisse des enregistrements des PME du secteur primaire (-32,37%).

Selon le sexe du promoteur, en 2022 les PME créées par les hommes sont les plus représentatives (74,13%). Aussi, on observe une hausse de la proportion des PME créées par les hommes (+2,86).

Graphique 7: Evolution des PME créées dans les CFCE entre 2017 et 2022 selon le sexe du promoteur (en %).

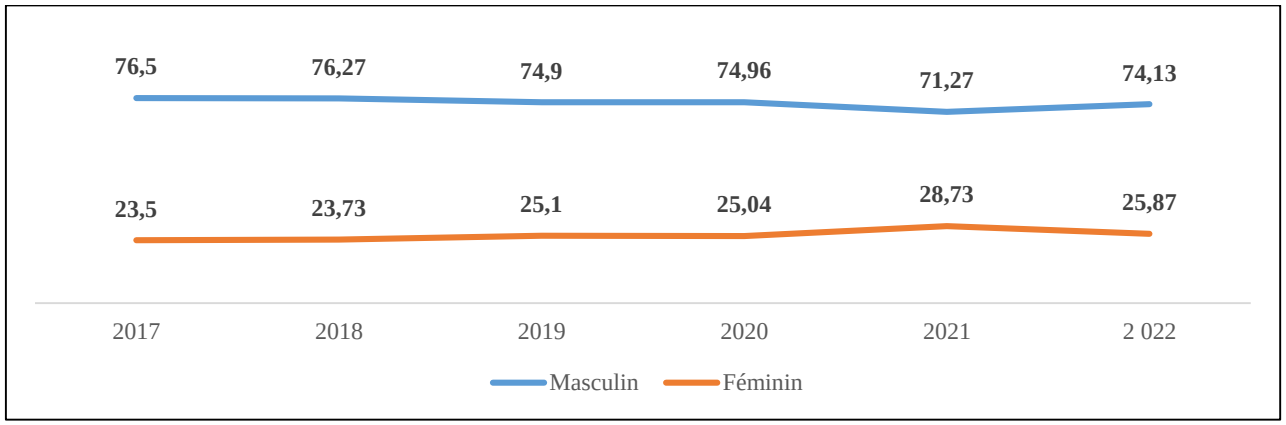

Source : MINPMEESA/ CFCE 2017-2022

En considérant la tranche d'âge du promoteur, les PME créées dans les CFCE au cours de l'année 2022 sont majoritairement de la tranche [35-45[(44,09%).

Graphique 8: Répartition des PME créées dans les CFCE en 2022 selon la tranche d'âge du promoteur (en %).

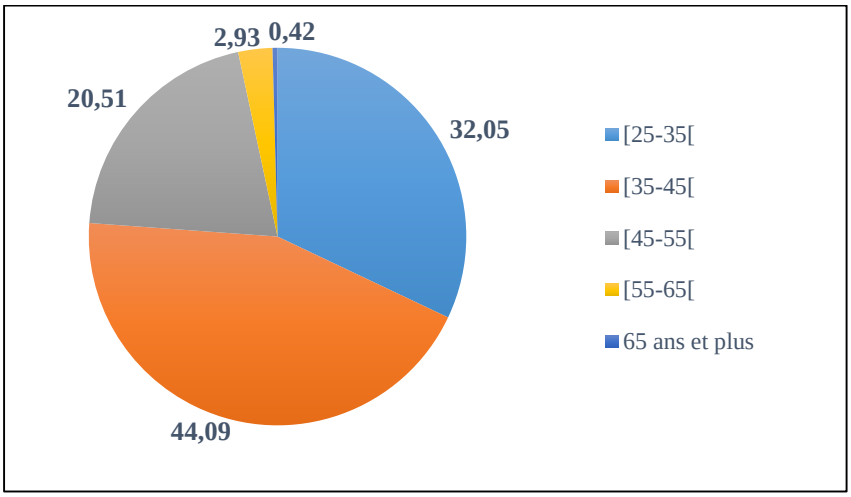

Source : MINPMEESA/ CFCE 2022

1.2 Données statistiques sur les OES

En 2022, la compilation des données d'enregistrement des Organisations de l'Economie Sociale fait état de 3 405 OES enregistrées[1] dans les registres des services du MINADER. Les activités de ces acteurs sont principalement organisées autour du secteur primaire (63,88 %) portées par la branche d'activité « agriculture » (42,82%).

Graphique 9 : Répartition des OES enregistrées en 2022 selon le secteur et la branche d'activité (en %)

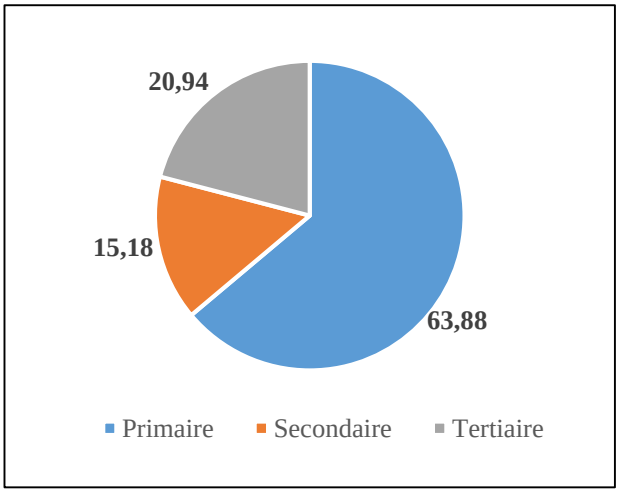

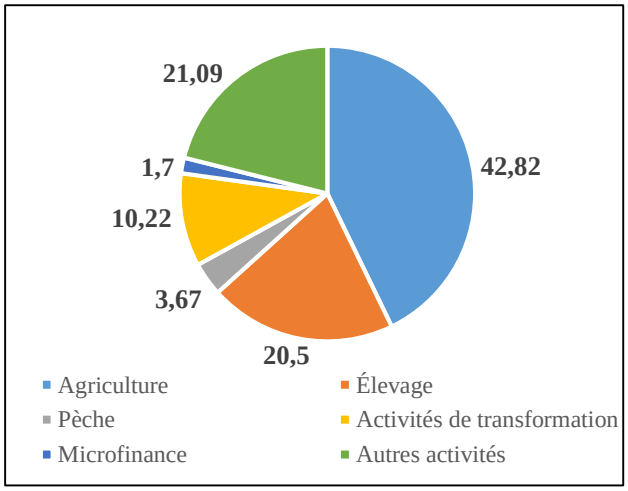

Source : MINADER 2022, nos calculs

Les OES sont concentrées dans le secteur primaire et plus particulièrement dans les activités agro-pastorales contrairement aux PME qui sont dominées par les le secteur tertiaire (83,16 %). Ces enregistrements ont été majoritaires dans les régions du Sud (34,07%), du Centre (18,27%) et du Littoral (10,98%).

[1] Hors données de l'Extrême-Nord

1.3 Données statistiques sur les UPA

En 2022, les enregistrements dans les répertoires des Bureaux Communaux de l'Artisanat font état de 5 912 Unités de Production Artisanale enregistrées contre 6 132 en 2021, soit une baisse de 3,59 %.

Graphique 10 : Evolution des UPA enregistrées dans les BCA sur la période 2017-2022.

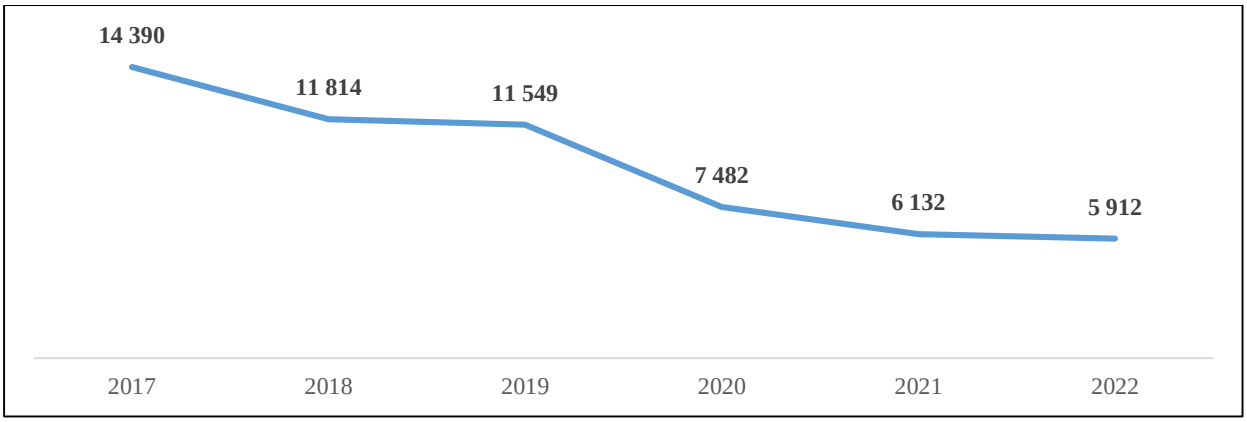

Source : Bureaux Communaux d'Artisanat 2017-2022

1.3.1 Analyse des enregistrements des UPA selon le maillage territorial

En 2022, l'enregistrement des UPA est majoritaire dans les régions de l'Extrême-Nord (26,49 %), du Centre (16,85 %) et du Littoral (11,82 %).

Graphique 11 : Evolution des UPA enregistrées dans les Bureaux Communaux de 2017 à 2022 selon la Région (en %)

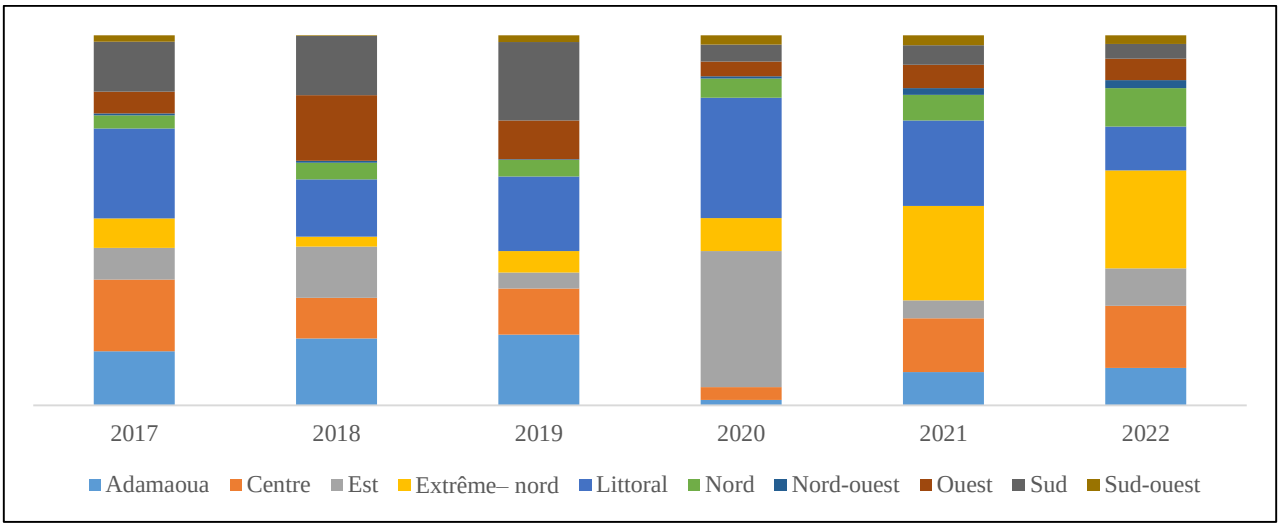

Source : Bureaux Communaux d'Artisanat 2017-2022

1.3.2 Analyse des enregistrements des UPA selon le sexe du promoteur

Sur la période 2017-2022, on observe une bonne dynamique des enregistrements des UPA portées par les femmes. Jusqu'à l'année 2021, ces entités économiques étaient majoritairement représentées par les hommes (plus de 50 %). La répartition en 2022 montre que les femmes ont atteint plus de la moitié (51,38 %) de représentation dans l'enregistrement de leurs structures artisanales.

Graphique 12 : Evolution des UPA enregistrées dans les Bureaux Communaux de 2017 à 2022 selon le sexe du promoteur (en %)

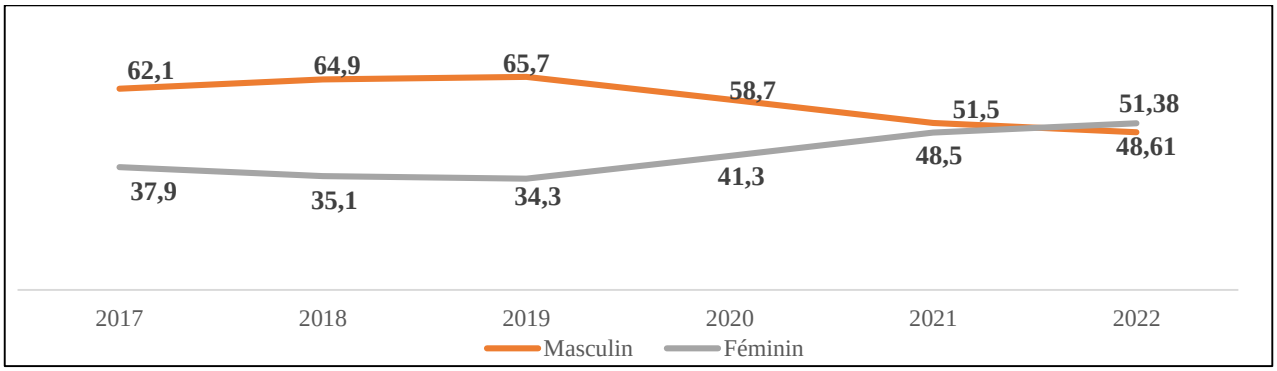

Source : Bureaux Communaux d'Artisanat, 2022

1.3.3 Analyse des enregistrements des UPA suivant la typologie d'artisanat

Au cours de l'année 2022, le UPA enregistrées dans les BCA sont majoritairement représentées dans l'artisanat de production (41,84%) suivi de l'artisanat de service (35,42%).

Graphique 13 : Evolution des UPA enregistrées dans les Bureaux Communaux en 2022 selon le type d'Artisanat et par Région (en %)

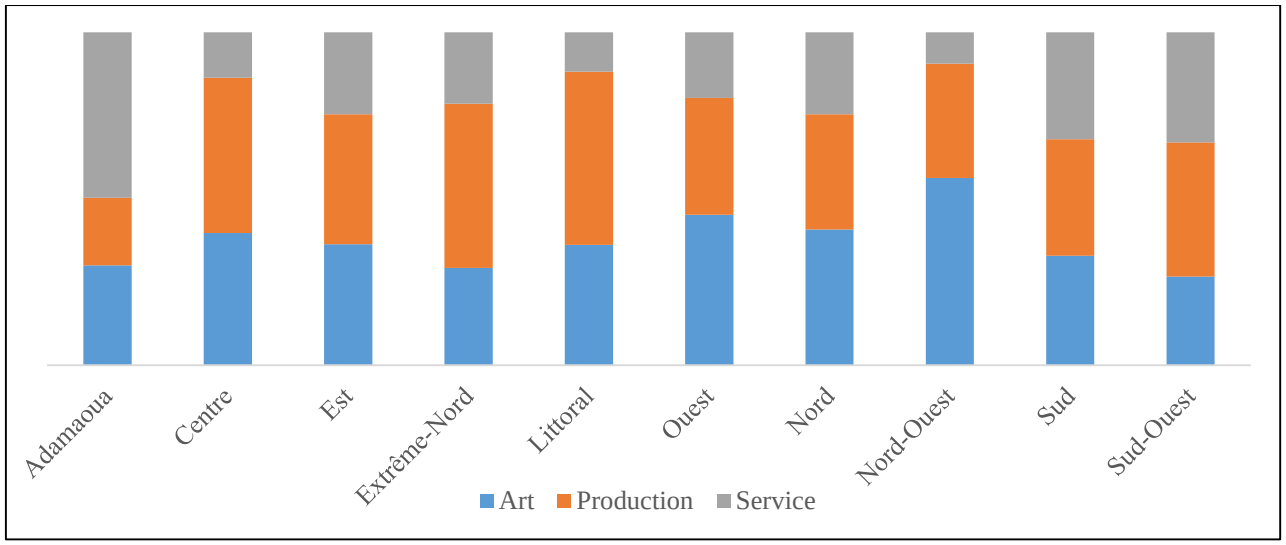

Source : Bureaux Communaux d'Artisanat, 2022

Les artisans exerçant dans l'artisanat de production sont plus représentés dans les régions du Littoral (52,03 %), de l'Extrême-Nord (49,63 %), du Centre (46,59 %), du Sud-Ouest (40,29%), de l'Est (39,03 %) et du Sud (35,02 %). Ceux exerçant dans l'artisanat d'Art concernent principalement les Régions du Nord-Ouest (56,25 %), de l'Ouest (45,16 %) et du Nord (40,78%). Les enregistrements dans la région de l'Adamaoua sont par contre dominés par l'artisanat de service (49,66%).

Chapitre 2 : Contribution des PMEESA à l'économie

L'année 2022 a été marquée par une reprise progressive après les effets de la pandémie de Covid-19. Toutefois cette reprise n'a pas été conséquente en raison de la crise Russo-Ukrainienne qui a déstabilisé les circuits d'approvisionnement de certaines matières premières et contribué ainsi au renchérissement des prix de certains produits sur le marché national.

2.1 Synthèse de la situation économique du Cameroun en 2022

La croissance économique du Cameroun en 2022 est estimée à 3,6%, identique que le niveau de croissance du PIB enregistré en 2021. Cette croissance est portée par les activités du secteur primaire (+4,8 %) et le secteur tertiaire (+5,0 %). Le secteur secondaire par contre a contribué à 0,6 % à cette croissance (après 3,2 % en 2021.

La faible contribution du secteur de la transformation serait influencée par la crise Russo-Ukrainienne engendrant des pressions inflationnistes sur certaines matières premières notamment le carburant, le gaz, le blé et les engrais. La production et les exportations de ces matières premières sont principalement assurés par les pays en conflit ; et le Cameroun est quasiment un importateur net de ces produits.

En 2022, le taux d'inflation se situe à 6,3 % après 2,3 % en 2021. Cette inflation est portée par la hausse des prix des produits alimentaires (+12,9%) notamment des pains et céréales (+16,3%), des huiles et graisses (+27,0%), des viandes (+12,2%), ainsi que des poissons et fruits de mer (+14,4%). Aussi, les restaurants et hôtels (+6,3%), les meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer (+5,6%) ont également contribué au niveau de l'inflation en 2022.

2.2 Les chocs endogènes et exogènes enregistrés en 2022 et leurs effets sur l'économie camerounaise

Trois (03) grandes crises ont frappé l'économie mondiale et leur répercussion sur l'économie camerounaise se fait ressentir depuis l'année 2020, partant de la pandémie à Covid-19, du changement climatique que de la crise Russo-Ukrainienne. L'évolution des grands agrégats macroéconomiques connait une mutation et on enregistre depuis 2020 une baisse du taux de croissance économique par rapport aux prévisions. Aussi, de fortes pressions inflationnistes sont enregistrées sur la plupart des produits de consommation de masse. Ces effets induisent l'intérêt de renforcer la production locale des produits pour lesquels le Cameroun dispose d'un avantage comparatif afin de limiter les importations qui portent le taux d'inflation à un niveau supérieur la norme de la zone CEMAC.

L'ambition de porter l'économie camerounaise à son industrialisation à l'horizon 2030 tel que prôné par le SND30 impose de disposer d'un tissu industriel à même de favoriser la croissance du PIB réel à 10 % en 2030.

Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) cibles principales interpellées par le modèle d'industrialisation camerounais en raison de leur poids dans le tissu industriel (99,8%) ont subi depuis 2020 les conséquences néfastes de la crise à Covid-19 qui a engendré une baisse du niveau d'activité et une baisse des emplois créées.

La reprise en 2021 a été assez lente car bien que les fonds déployés par le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers en réponse à la crise aient permis à certaines entreprises de se relancer les coûts des intrants (engrais, matières premières, etc.) nécessaire pour la production industrielle se sont accrus

laissant place à la naissance d'une inflation peu contrôlable induite de l'inflation importée. Le climat quant à lui n'a pas été des plus favorable pour renverser la tendance et permettre d'atteindre le cap de production agricole nécessaire pour répondre aux besoins de consommation locale. L'entrée en matière de la crise Russo-Ukrainienne a contribué à renforcer la croissance de l'inflation.

Face à ces constats, il est nécessaire de renforcer le soutien en faveur des PME pour en faire des crises mondiales (covid-19, Climat, et crise Russo-Ukrainienne) des opportunités pour le Cameroun par la transformation verte, inclusive et durable.

Les effets des chocs enregistrés ont été des plus nombreux, entre autres on peut citer :

- **la flambée des prix des produits alimentaires qui risque de perdurer**

Dès le quatrième trimestre 2021, le Cameroun a connu une hausse généralisée des prix (Inflation fixée à 2,3 %) sur la plupart des produits de consommation de masse. Par ailleurs cette inflation a été la plus remarquable sur les produits alimentaires et boissons non alcoolisées (blé, l'huile, le lait, la viande, poisson, etc.).

Une situation assez inquiétante pour les ménages qui ont vu leur pouvoir d'achat en baisse.

En 2022, cette inflation continue à croitre en raison de la baisse de la production enregistrée dans les pays (Ukraine-Russie) en conflit connus comme les principaux producteurs et exportateurs de céréales dans le monde ; et s'établit à 6,3 %.

- **l'inflation des prix des produits énergétiques (gaz, électricité, hydrocarbures)**

Les statistiques du FMI sur l'évolution des prix mondiaux de l'énergie attestent d'une augmentation bien plus forte que pour les prix agricoles, avec en un an, une multiplication par cinq du prix du gaz, par trois pour le charbon et par deux pour le pétrole. Cette hausse, avant le début de la crise Russo-Ukrainienne, était principalement le fait d'une forte demande en provenance de Chine et de la reprise économique post-Covid-19 des économies à l'échelle mondiale.

Le Cameroun devrait, en raison de sa politique de gel des prix, connaître une hausse du soutien du prix du carburant à la pompe qui avait été évalué dans la Loi de Finances (LF) 2022 à 120 milliards de FCFA, pour un prix du baril estimé à 61 dollars. Toutefois, le cours du pétrole brut qui a inauguré l'année 2022 à près de 77 dollars le baril, s'est inscrit dans une tendance haussière, et les spécialistes prévoient un niveau largement au-dessus de 100 dollars au terme de l'année 2022.

- **L'alourdissement de l'endettement public**

L'endettement public s'est considérablement alourdi au cours des 18 derniers mois, les gouvernements ayant été contraints à emprunter pour financer leur riposte face au Covid-19 et les mesures de relance destinées à atténuer l'impact économique des restrictions prises pour juguler la pandémie. Le ratio dette publique/PIB de l'ensemble du continent africain est au plus haut depuis vingt ans, à plus de 65 % contre 60 % fin 2020.

Le FMI estime dans son analyse de soutenabilité de la dette que 22 pays d'Afrique subsaharienne sont dans une situation délicate en matière de soutenabilité de la dette ; le Cameroun est en situation de risque élevé.

- **Le secteur de l'emploi durement touché**

Depuis 2020 les entreprises ont été fortement touché par la crise sanitaire, le respect des mesures barrières édictées par le Gouvernement ont également favorisé la baisse du niveau d'activité des entreprises qui pour la plupart (TPE/PME) ont connu la cessation de leurs activités. Les acteurs de l'économie informelle

également ont perdu pour la plupart les parts de marché ; beaucoup d'entreprises ont fermé, d'autres ont procédé à des restructurations avec suppression des postes, ou la suspension du fonctionnement de branches importantes de leurs activités. Le taux de chômage et de sous-emploi a connu une hausse inquiétante laissant en marge de la société des milliers de jeunes prêts à offrir leur force de travail.

- **Les filières porteuses durement touchées**

Pour ce qui est du secteur de l'agroalimentaire, le pays devrait enregistrer un accroissement sensible des prix sur certains intrants à l'instar du blé, de l'orge et du maïs. En effet, le Cameroun a importé 966 400 tonnes de blé en 2021 soit une augmentation 106 400 tonnes (+12,30 %) par rapport à 2020 pour une sortie de devises de 182,7 Milliards de Francs CFA. Une telle évolution est de nature à induire une hausse des prix à la production dans plusieurs branches d'activité, ainsi que des tensions inflationnistes sur certains produits de grande consommation. Les branches directement exposées sont notamment : la minoterie dont l'intrant principal est le blé ; les boulangeries qui ont pour intrant principal la farine de blé ; les industries brassicoles, qui importent de l'orge et du maïs ; les industries de production de pâtes alimentaires, de biscuits, etc. qui utilisent les farines de blé comme intrants.

En ce qui concerne le volet agropastoral, on pourrait notamment assister à : (i) une hausse des prix des intrants agricoles notamment des engrais importés ; (ii) une baisse des cours de certains de nos principaux produits agricoles exportés (cacao, café, banane, etc.). Après le démarrage de cette crise, les cours des engrais chimiques dont la Russie est l'un des principaux exportateurs mondiaux se sont rapidement envolés. Cette situation devrait induire un renchérissement des coûts de production dans le secteur agricole, avec pour conséquence une augmentation des prix des produits agricoles sur le marché local. Ceci devrait également favoriser un accroissement des prix à la consommation des ménages et une détérioration du pouvoir d'achat des ménages. Il convient également de souligner que du fait de la Covid-19, le prix des engrais avait déjà connu une hausse de près de 80% en 2021.

Toutes ces influences négatives ont eu pour conséquences finales : le ralentissement de la croissance économique et du progrès social sur le territoire, la remise en cause des modèles économiques en vigueur, la fragilité des équilibres sociaux. Cette situation qui engendre de nouveaux défis, exige un repositionnement global intégrant le social et l'économique dans une perspective plus réelle que spéculative.

2.3 Description de la contribution des PME au PIB

Sur la période 2018-2022, on observe une croissance de la Valeur Ajoutée des PME. Aussi, bien que les PME soient principalement représentées par les TPE (79,36 %), la part des TPE dans la Valeur Ajoutée des PME reste marginale (1,90 %). Par ailleurs, les Moyennes Entreprises qui représentent 1,32 % contribuent majoritairement à cette Valeur Ajoutée (78,50 %).

Graphique 14 : Evolution des Valeurs Ajoutées des PME sur la période 2018-2022

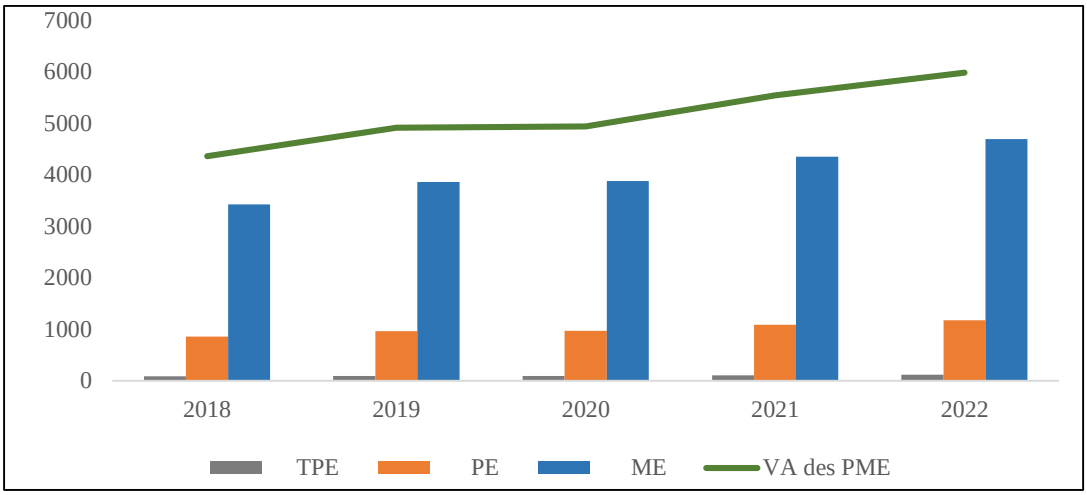

Source : MINPMEESA/nos estimations

2.4 Contribution des politiques publiques en faveur du développement des PMEESA

L'amélioration de la contribution des PMEESA à l'économie se matérialise également par les actions que le MINPMEESA et ses structures sous-tutelles et rattachées mènent en faveur de leur développement.

De manière spécifique, ces appuis sont essentiellement techniques et financiers. En termes d'appuis techniques, ils concernent principalement les renforcements de capacités techniques et managériales des PME, des OES et des UPA.

Graphique 15 : Proportion des PME, OES et UPA ayant bénéficié d'un appui technique en 2022

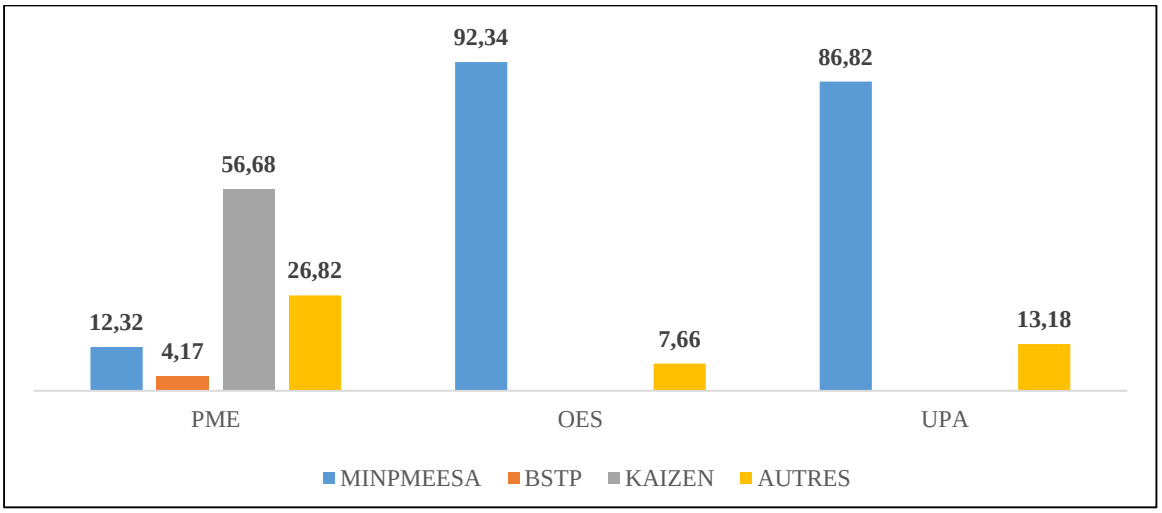

Source : MINPMEESA/nos estimations

En ce qui concerne les appuis financiers, le MINPMEESA a accordé au courant de l'année 2022 une subvention d'un montant de Cent millions (100 000 000) de Francs CFA pour financer les projets de 12 incubés issus de la Pépinière Nationale Pilote d'Entreprises d'Edéa. Par ailleurs, la Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) a débloqué dix Milliards neuf cent quarante-deux millions sept cent trois mille quatre-cent quarante-trois (10 942 703 443) de Francs CFA de crédits à 434 entreprises au courant de l'année 2022.

Au cours de l'année 2022, le MINPMEESA avec l'appui des partenaires extérieurs a contribué à l'ouverture de lignes de crédits auprès des banques commerciales pour le financement des PME. Il s'agit essentiellement de :

- dix-huit milliards (18 000 000 000) de Francs CFA mis à disposition par la Banque Européenne d'Investissement auprès de la Commercial Bank of Cameroon (CBC) et du Crédit Communautaire d'Afrique (CCA) pour le financement des PME des secteurs de l'industrie, de l'agriculture, du commerce et des services ;
- dix-huit milliards neuf cent millions (18 900 000 000) de Francs CFA mis à disposition par la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) pour renforcer la résilience des PME, TPE et startups face aux conséquences négatives de la COVID-19.

Aussi, un certain nombre d'initiatives entreprises en 2022 sont encore en cours de mise en œuvre pour faciliter l'accès au financement des activités des PMEESA. Il s'agit de :

- le projet de digitalisation, de renforcement des capacités et d'amélioration du fonds de roulement des TPE/PME par l'affacturage au Cameroun, en partenariat avec la Société BLUPASS ;
- la mise en place et l'opérationnalisation du Fonds de Promotion des PME ;
- l'examen de l'offre de financement en faveur des PME de l'ONG Remember Africa.

Chapitre 3 : Défis et perspective pour les PMEESA

3.1 Défis pour les PMEESA

La faible productivité des principaux produits de grande consommation a contribué au renchérissement des prix des produits sur le marché national. On enregistre également en 2022 une hausse du niveau des prix à la production industrielle de 13,3 % par rapport à 2021. Cette hausse pourrait expliquer le niveau de l'inflation observé sur les produits locaux.

Ainsi, plusieurs défis s'imposent aux PME qui constituent 99,8 % du tissu économique, aux OES et aux artisans dans le sens de mettre à disposition en quantité et en qualité des produits pouvant substituer les principaux produits qui plombent la Balance Commerciale et pour lesquels le pays dispose des avantages comparatifs.

3.1.1 Principaux défis

Le principal défi pour le Cameroun en réponse à la crise est l'implémentation de la politique réelle du mix import substitution/promotion des exportations qui impose de promouvoir une croissance vigoureuse et entretenue dans la durée à l'effet de conférer au Cameroun le statut de Nouveau Pays Industrialisé (NPI).

A cet effet les défis éventuels visent :

(i) le soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation ;

(ii) la mise en place des dispositifs adaptés et dédiés au financement des entreprises ;

(iii) la dynamisation des branches/filières prioritaires de croissance ;

(iv) le renforcement de la compétitivité des entreprises ;

v) le renforcement de la gestion de la dette et la réduction des facteurs de vulnérabilité liés à la dette ;

(vi) la mise en œuvre des réformes structurelles pour accélérer la diversification économique, renforcer la résilience et l'inclusion financière, promouvoir l'égalité de genre et une économie plus verte ;

(vii) la dynamisation de l'intégration régionale à l'effet de tirer profit des économies d'échelle, notamment dans la production et l'approvisionnement de certaines spéculations et intrants ;

(viii) le renforcement du dispositif de veille, d'alerte et d'analyse des risques de survenance des vents contraires (baisse des cours des matières premières, fragilité des chaines d'approvisionnement, baisse de la demande, pandémies, risque de change, rigidités de l'offre mondiale de certains intrants, etc.).

3.1.2 Considérations clés

Pour y parvenir, un certain nombre de considérations sont indispensables, il s'agit entre autres de :

- **Investir dans l'humain**, en protégeant, améliorant et augmentant les investissements dans les ressources humaines, notamment par l'accroissement des dépenses consacrées à l'éducation et au développement des compétences, la mise en place de systèmes de santé adaptés aux pandémies, en développant des filets de sécurité et renforçant des systèmes nationaux de collecte de données permettant de mesurer les progrès du capital humain ;

- **Accélérer la transition énergétique**, avec des mesures pour assurer l'accès universel à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous d'ici 2030. Ces mesures consistent notamment à mobiliser les investissements publics et privés, à renforcer le marché local pour le commerce de l'énergie et à promouvoir les investissements dans les énergies à faible émission de carbone ;
- **Développer les infrastructures de transport** à même de répondre aux besoins de l'industrie. L'implémentation du processus d'industrialisation nécessite l'existence des réseaux performants d'infrastructures qui vont faciliter les échanges et favoriser l'accessibilité et connectivité des PMEESA aux marchés ;
- **Accélérer la numérisation**, en intensifiant les efforts pour atteindre l'accès universel à la connectivité à large bande d'ici 2030. Il s'agira d'investir dans les infrastructures et dans les réformes politiques et réglementaires. A été réaffirmée la nécessité de favoriser une forte implication du secteur privé dans les projets de nature transversale sur l'économie numérique ;
- **Renforcer les mécanismes de réponse à la sécurité alimentaire**, avec des actions comprenant la résolution de problèmes tels que la fragilité, le changement climatique, la dégradation de l'environnement, la revitalisation des écosystèmes et l'amélioration de la productivité agricole et des chaînes de valeur. L'objectif étant que le Cameroun produise, vende et exporte des denrées alimentaires abordables et résistantes au climat, et qu'elle dépende moins des importations de produits alimentaires.
- **Accélérer les processus de normalisation des produits locaux** ; dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution et en prenant en compte les opportunités des Accords de Partenariat Economique (APE) ainsi que de la Zone Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF) qui constituent des leviers pour le développement des marchés régionaux et inter-régionaux, l'économie camerounaise devra disposer d'un tissu économique constitué d'un secteur privé compétitif. Ainsi, les produits à mettre sur le marché devraient être à même de substituer en qualité, en quantité les produits importés.

3.2 Perspectives

La persistance des effets dus à la crise Russo-Ukrainienne et la faible offre locale en produits manufacturiers de consommation de masse pourraient induire une augmentation du taux d'inflation déjà au-dessus de la norme CEMAC. Cette situation en conséquence entrainerait une hausse des coûts de production, une baisse du pouvoir d'achat des ménages et des incertitudes associées au risque sur l'insoutenabilité de la subvention des hydrocarbures qui pourraient engendrer des opportunités d'investissement pour les entreprises camerounaises au courant de l'année 2023.

3.2.1 Promotion de la production locale ; innovations de la Loi de finances 2023

En réponse à cette conjoncture internationale restée favorable à l'inflation en 2022 et impactant considérablement l'activité des PMEESA, certaines mesures sont envisagées par le Gouvernement pour l'année 2023 en faveur de la stabilisation des prix des produits pétroliers et du gaz industriel visant l'amélioration de l'activité des unités de production.

A ces mesures s'ajoutent celles liées à l'exonération des taxes fiscalo-douanières à l'importation de certains produits prévue dans la Loi de finances 2023, la suspension de la redevance portuaire, l'abattement du coût du fret à intégrer dans la valeur en douane, la suspension du précompte de l'achat

sur plusieurs produits et le démantèlement des barrages routiers illégaux pour réduire les coûts d'acheminement des produits agricoles vers les marchés.

3.2.2 Accroissement de l'offre en financement en faveur des PMEESA

Outre les mesures d'accompagnement financier négocié auprès des Partenaires Techniques et Financiers où tout récemment le Gouvernement camerounais a obtenu du Groupe de la Banque Africaine de Développement une ligne de 62,99 millions d'Euros, pour soutenir les entreprises du secteur agricole pour la production du riz, maïs, Sorgho, mil, soja, huile de palme, pommes de terre et produits maraichères, le Gouvernement a également suspendu de façon provisoire l'exportation de certains produits (huile végétale, céréales) vers les pays voisins, ainsi que des campagnes de vente promotionnelle à bas prix sur l'ensemble du territoire national.

Ces mesures auxquelles s'ajoute l'homologation d'une liste de produits de première nécessité avant toute mise en vente sur le marché national sont dans l'optique d'encourager la production et la compétitivité des produits locaux.

Ces actions sont une réponse aux orientations du Chef de l'Etat dans son discours du 31 Décembre 2022, qui a mis l'accent sur la promotion du « Made in Cameroon » afin de renforcer la production locale et exploiter de manière optimale les différentes opportunités de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine.

Conclusion

En 2022, la situation économique au niveau national a été marquée par les effets de la crise Russo-Ukrainienne et la persistance des tensions inflationnistes ayant entrainé la réduction du pouvoir d'achat des ménages et accru les coûts de production des entreprises, induisant un net ralentissement de l'activité économique. A cet égard, les comptes nationaux du 3ième trimestre 2022 ont enregistré une croissance du PIB de 3,6% en glissement annuel.

Dans cette 12ième édition de l'Annuaire Statistique sur les PMEESA, il apparaît que le stock des entreprises au Cameroun est estimé en 2022 à 350 889 dont 349 722 PME. La structure de ses acteurs n'a pas fondamentalement changé depuis le 2ième Recensement Général des Entreprises (RGE-2) notamment avec la concentration des entreprises dans les deux métropoles Douala et Yaoundé et une prépondérance des Entreprises Individuelles (97%) et de PME exerçant dans le secteur tertiaire (81,73%).

En termes de création, on dénombre 15 601 entreprises créées dans les CFCE en 2022 sur l'étendue du territoire national, principalement les Entreprises Individuelles (52,97 %) ; les TPE quant à elles sont les plus représentées (83,73%) ; la tranche d'âge la plus entreprenante se situe entre 35 et 45 ans. Aussi la majorité des promoteurs d'entreprises en 2022 sont de sexe masculin. Toutefois, l'on note une bonne dynamique dans l'entrepreneuriat féminin sur la période 2017-2022 avec une tendance croissante de l'évolution du nombre d'entreprises créées par les femmes sur la période.

Pour ce qui est des acteurs de l'Economie Sociale, on relève 3 405 OES enregistrées en 2022. Les activités de ces dernières sont principalement du secteur primaire (63,88 %) et orientées vers l'agriculture (47,88 %). La région du Sud affiche le plus grand nombre d'enregistrements d'OES (34,07 %) en 2022.

Le nombre d'Unités de Production Artisanales enregistrées dans les Bureaux Communaux d'enregistrement est de 5 912 en 2022. Par rapport à l'année précédente, ce chiffre est en baisse de 3,59 %. Ces enregistrements sont plus importants dans la région de l'Extrême-Nord (26,49 %) et on observe une bonne dynamique dans l'enregistrement des UPA portées par les femmes (51,38 %).

Les données statistiques sur les PMEESA en 2022 présentent en somme une évolution de 7,85 % du stock des PME par rapport à l'année 2021. Par ailleurs, la contribution des PME à la densification du tissu économique se situe à 4,45 %, tandis que les enregistrements d'OES connaissent une hausse de 57,21 %, alors que ceux des UPA portés par les femmes se situent à 51,38 %.

L'analyse des données statistiques sur les PMEESA illustre une amélioration du niveau d'activité des PMEESA en 2022. Toutefois, le taux d'inflation assez accru (6,3 % en 2022) et porté par les produits alimentaires (+12,9%) notamment les pains et céréales (+16,3%), les huiles et graisses (+27,0%), les viandes (+12,2%), ainsi que les poissons et fruits de mer (+14,4%) pourraient influencer négativement l'activité des PMEESA pour la prochaine année en raison de la hausse du coût des intrants nécessaires à la production.

En termes de perspectives, sont envisagées par le Gouvernement pour l'année 2023 et prévue dans la Loi de finances 2023 les mesures incitatives suivantes :

(i) l'exonération des taxes fiscalo-douanières à l'importation de certains produits ;
(ii) la suspension de la redevance portuaire ;
(iii) l'abattement du coût du fret à intégrer dans la valeur en douane ;
(iv) la suspension du précompte de l'achat sur plusieurs produits ;
(v) le démantèlement des barrages routiers illégaux pour réduire les coûts d'acheminement des produits agricoles vers les marchés.

BIBLIOGRAPHIE

- APME, Cartographie des Petites et Moyennes Entreprises au Cameroun, Novembre 2020 ;
- FMI, perspectives de l'économie mondiale, Octobre 2022 ;
- INS, Recensement Général des Entreprises 2009 (RGE-1), Rapport principal, 2010;
- INS, Recensement Général des Entreprises 2016 (RGE-2), Rapport préliminaire des principaux résultats, Janvier 2018;
- MINEPAT, Rapport sur l'économie camerounaise en 2022, Mars 2023 ;
- MINEPAT, Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), 2020 ;
- MINPMEESA, Annuaire Statistique 2022 sur les PMEESA, mai 2023 ;
- MINPMEESA, Revue des activités 2023 ;
- MINPMEESA, Etude sur la structuration des PMEESA du secteur de « Agro-Industrie, Septembre 2022 ;
- MINPMEESA, Etude sur la mise en place du projet d'appui à l'insertion des PMEESA de la transformation du bois dans la chaine de valeurs locale, Septembre 2022 ;
- MINPMEESA, Etude sur la structuration des PMEESA de la filière Coton-Textile-Cuir-Confection, Septembre 2022.

ANNEXES

Annexe 1 : Définition de la PME selon la Loi

La classification des entreprises par type fondée sur la loi N° 2015/010 du 16 juillet 2015 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des PME. D'après cette loi :

- **Une Très Petite Entreprise (TPE)** est une entreprise ayant au plus 5 employés et dont le chiffre d'affaires est de moins de 15 millions de FCFA ;
- **Une Petite Entreprise (PE)** est une entreprise dont l'effectif des employés est compris entre 6 et 20 ayant un chiffre d'affaires compris entre 15 et 250 millions de FCFA ;
- **Une Moyenne Entreprise (ME)** est une entreprise dont l'effectif des employés est compris entre 21 et 100 ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions et inférieur ou égal à 3 milliards de FCFA.

Annexe 2 : Définition des secteurs de l'artisanat selon la Loi

(1) L'artisanat est constitué de l'ensemble des activités d'extraction, de production, de transformation, d'entretien, de réparation ou de prestation de service essentiellement manuelles et exercées à titre principal.

L'artisanat se subdivise en trois secteurs, à savoir :

- **l'artisanat d'art** : Les métiers du secteur de l'artisanat d'art se caractérisent par la fabrication et la commercialisation d'objets ayant essentiellement une valeur esthétique et culturelle, et révélant une bonne utilisation des ressources naturelles ainsi qu'un raffinement dans la présentation des formes et de l'expression de la beauté ;
- **l'artisanat de production** : Les métiers de l'artisanat de production concernent la fabrication de biens d'usage courant, mais sans un recours à la standardisation industrielle, par l'utilisation, exclusive ou dominante du façonnage manuel
- **l'artisanat de service** : Les métiers de l'artisanat de service concernent la distribution à une petite échelle de biens de nécessité courante, ainsi que la fourniture de petits services nécessaires à la vie ordinaire.

(2) **Un artisan** est tout travailleur autonome qui exerce une activité et qui en assure la pleine responsabilité de la direction et de la gestion, tout en participant lui-même au travail.

(3) **Une entreprise artisanale** est toute unité exerçant une activité artisanale employant moins de dix (10) salariés, et réalisant un investissement minimum d'un (1) million de FCFA.

Annexe 3 : Equipe de rédaction

Supervision générale	Coordination générale	Coordination technique	Equipe technique de rédaction
S.E M. Achille BASSILEKIN III	M. TCHANA Joseph	M.BOBBO MAMOUDOU	Mme TCHANA Sylvie
		Mme TCHANA Sylvie	Mme IHOULI Francine
			Mme NGAFFO Manuela
			Mme MOCK Danielle
			M. N'NOUH Samuel

B.P.: 6096 Yaoundé, Cameroun

Téléphone: (+237) 222 23 23 88

Fax: (+237) 222 22 41 58

Email: contact@minpmeesa.cm

Site web: www.minpmeesa.cm